

DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 4 SEPTEMBRE 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°10 - Août 2015



EUROPE ECOLOGIE - LES VERTS BOURGOGNE

Qui sommes nous ?

Quel est le but de notre action ?

Europe Écologie Les Verts et sa structure régionale, EELV Bourgogne, sont à la fois un parti politique et un réseau de coopérateurs/trices.

Leur objectif est d'élaborer le programme d'une transformation écologique, économique, sociale et démocratique de la société, de le porter dans les débats publics et les scrutins électoraux, et de s'engager aux côtés des citoyens allant dans le sens de cette mutation.

Europe-Ecologie Les Verts
Bourgogne

25, rue Saumaise 21000 DIJON

eelvbourgogne@gmail.com

<http://bourgogne.eelv.fr/>

CAHIER D'ACTEUR

Europe ecologie – Les verts Bourgogne et Saône-et-Loire

POURQUOI SOMMES NOUS MOBILISÉS ?

Le projet center parcs est le produit d'une politique qui, depuis 40 ans, est un échec pour la prospérité des territoires. Ces grands projets dits structurants n'ont pas apporté de solutions au chômage de masse.

En revanche, ils ont accru les inégalités territoriales tout en dégradant notre environnement. Pourtant, le rôle des pouvoirs publics est d'anticiper les changements de la société, d'en atténuer les effets négatifs et de promouvoir le « vivre-mieux ».

Le changement climatique est le défi majeur du XXI^{ème} siècle. Alors que les investissements massifs en faveur des filières de l'économie verte sont nécessaires et que l'impact du projet center parcs sur les milieux naturels est indéniable (artificialisation des sols dans un secteur de zones humides, défrichage de la forêt avec dessouchage complet...), les collectivités, soumises à de fortes contraintes budgétaires, doivent faire les bons choix.



DURABILITÉ DU PROJET ET RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UN CONFLIT MAJEUR



Avant d'envisager l'implantation d'un center parcs, il était de la responsabilité du département d'évaluer la vulnérabilité de ses territoires face à l'aléa climatique, d'en étudier les conséquences sur l'économie, dont l'agriculture et le tourisme, les paysages, et bien sûr la population.

La forêt

La forêt du Rousset se trouve dans un contexte difficile du fait du changement climatique.

La pluviométrie faible (750 mm), combinée à des sécheresses estivales marquées, l'été 2015 ayant confirmé cette tendance, les sols aréneux acides s'asséchant vite et étant par zones sujets à engorgements (présence d'eau en excès sur couches hydromorphes), font prévoir une réaction défavorable des peuplements sur une échelle de temps assez rapprochée (20 à 50 ans).

La pérennité du site est donc engagée. Sa viabilité pourrait être largement modifiée par la disparition d'une majorité des arbres, intérêt paysager premier du site.

Les éventuelles replantations d'essences moins sensibles ne pourraient compenser cette perte dans un délai compatible avec la viabilité économique du projet.

L'énergie

L'étude de faisabilité énergétique montre que ce projet ne peut être exemplaire : impossibilité d'implanter un réseau de chaleur dans les hameaux, possibilité réduite en cœur de village, site non favorable à l'éolien, cogénération restant une simple variante, recours à la méthanisation conditionné à la faisabilité d'un projet communautaire... Un recours ambitieux aux ENR n'est pas possible et ne compensera pas l'impact négatif d'une « bulle tropicale », chauffée à 29°C toute l'année, alors que la transition énergétique exige 40 % de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030 (Loi de

Transition Energétique pour la Croissance Verte, juillet 2015).

Si l'utilisation d'une centrale énergétique au bois était envisagée, Pierre et Vacances ne pourrait faire l'économie d'une étude de la réelle disponibilité en bois-énergie dans des conditions correctes (traçabilité, garantie de gestion durable, non utilisation des bois morts et petits bois, essentiels à la constitution des sols et au stockage du carbone, proximité des approvisionnements).

Les continuités écologiques

La préservation de la biodiversité atténue les effets du changement climatique. Les trames vertes et bleues sont des axes prioritaires du plan d'adaptation de la France 2016-2020. A ce titre, l'état initial de l'étude environnementale n'est pas satisfaisant. En effet, la préservation de la trame des milieux boisés située entre le bois de Montchappa et le bois de la Guiche, identifiés comme des réservoirs de biodiversité, par le Schéma Régional de Cohérence Écologique, n'est pas envisagée ; des prospections, à l'est du site et à proximité de la D983 doivent être engagées pour préserver la trame des pelouses sèches ; le site est en contact et en interaction avec le corridor qui correspond aux prairies humides de l'Arconce, corridor qui s'insère dans la trame s'étendant du pays du Bazois jusqu'au pays de Luzy. Cette trame, classée zone à enjeu par le SRCE, est susceptible de se prolonger vers le sud. L'emprise du site et ses infrastructures sont susceptibles de rompre les continuités et d'empêcher le développement de cette trame vers le sud.

Les conflits d'usage de l'eau



Les restrictions d'eau de l'été 2015, qui touchent la Saône-et-Loire, confortent les remarques concernant les conflits d'usage, soulevées par EELV Bourgogne. Les périodes de sécheresse dues au réchauffement climatique seront plus fréquentes et plus intenses. Dans ces conditions, quels moyens sont

envisagés pour assurer la continuité des activités aquatiques et les besoins domestiques du site, puisqu'il sera soumis aux mêmes restrictions que le reste de la population ? Existe-t-il des pistes ou un dispositif permettant un approvisionnement équilibré entre les besoins de l'activité agricole et ceux de l'« usine » touristique ? L'application des recommandations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est-elle envisagée ?

LES GARANTIES D'UN PROJET « PROFITABLE À TOUS » NE SONT PAS ACQUISES

Le projet s'inscrit dans la stratégie de Pierre et Vacances : mailler le territoire national par un réseau de center parcs. Malgré une présentation positive du center parcs de Moselle, comment assurer une fréquentation et des taux de remplissage suffisants sur 3 center parcs (Rousset, Poligny, Roybon), en concurrence dans la même zone de chalandise ?

L'optimisation des coûts de réalisation, l'absence de critères établis visant à recourir aux entreprises locales et le partenariat avec l'entreprise de restauration ELIOR induisent de fortes incertitudes sur le développement et les retombées économiques locales.

De plus, l'effet positif sur l'emploi escompté par center parcs ne prend pas en compte le nombre d'emplois détruits dans d'autres filières, se contentant d'une approche géographique nécessaire, mais insuffisante pour établir une stratégie de développement économique sur le territoire. Cette démarche permettrait d'évaluer à la fois les faiblesses du territoire et les cibles d'intervention prioritaires des pouvoirs publics.



Enfin, nous avons souhaité connaître le coût d'un « emploi center parcs » pour les collectivités pour comparer le nombre d'emplois créés avec le nombre d'emplois que l'on peut créer pour le même coût dans l'agriculture de proximité et biologique, les énergies renouvelables et

les économies d'énergie, l'éco-tourisme, les métiers de la biodiversité... Ce calcul, promis dans le cadre du Débat public, n'a pas été fait ou du moins pas communiqué.

RÉORIENTER LES FONDS POUR ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'EMPLOIS « CLIMATIQUES »

Le projet Center Parcs est présenté sous un jour si riant qu'il semblerait n'exister aucun projet alternatif de développement. Pourtant institutionnels, acteurs économiques et associatifs ont proposé des pistes de développement soutenable conciliant économie et écologie. Malgré cet effort et le temps passé, ces travaux n'ont jamais été valorisés alors qu'ils constituent des pistes sérieuses pour l'avenir du Département et de la Région. Nous faisons référence au rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Bourgogne « La Bourgogne terre d'éco-industrie et d'économie environnementale ».

Il est regrettable que le CESER ne se soit pas prononcé sur ce projet alors que les CESER Aquitaine et Franche-Comté ont émis des avis sur des projets identiques.

A plusieurs reprises, l'absence de solution alternative clés-en-mains, comparable au kit center parcs, a été reprochée. Un plan B existe, il suffit qu'une volonté politique en coordonne les différents aspects.

Promouvoir l'écotourisme en Saône-et-Loire et en Bourgogne

Ce rapport montre que le frein principal à la réussite d'une politique de tourisme durable est l'absorption des capacités financières par des projets vitrines qui ignorent totalement la préservation de l'environnement. Ainsi, comme le CESER, nous estimons qu'un tourisme de type industriel et un tourisme durable ne sont pas compatibles. Nous souhaitons accorder notre priorité à un tourisme durable fondé sur l'authenticité socioculturelle et la valorisation des ressources naturelles.

Les principes structurants :

- conservation de la qualité écologique et patrimoniale des sites
- mise en valeur de leurs atouts à travers une charte départementale et/ou régionale, **d'un label de**

tourisme durable et d'une communication promotionnelle.

Les premières mesures :

- permettre l'accessibilité aux sites touristiques par les transports collectifs et transposer le dispositif la Bourgogne sans voiture aux sites les plus visités en Saône-et-Loire
- réhabiliter les lieux de baignade et promouvoir les baignades écologiques
- étudier l'offre et les besoins en logements et services de restauration des sites les plus visités
- finaliser les réalisations et renforcer le plan de tourisme itinérant (tour de Bourgogne en vélo et tourisme fluvial)
- aménager et concevoir les parcs éoliens régionaux comme des espaces touristiques
- aider à la rénovation et à l'entretien de l'habitat touristique
- reverser une partie des bénéfices générés par le tourisme dans la gestion du patrimoine.

Accompagner la conversion écologique de l'industrie et du secteur du bâtiment : création d'une SEM énergies renouvelables et de tiers financement



La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte permet de créer un service public de l'efficacité énergétique.

Une SEM en faveur des énergies renouvelables est un levier pour valoriser le potentiel d'emplois dans la filière éolienne Bourguignonne par exemple. Avec 1000 emplois en 2015, cette filière a pour objectif de quintupler ses effectifs d'ici 2020, tant sur le plan industriel que sur celui des services. Pour accompagner la rénovation des logements, la SEM, via un mécanisme de tiers financement, avancerait les frais d'expertise, de diagnostic thermique et réaliserait les travaux. Elle se ferait ensuite rembourser par le bénéficiaire, une fois les travaux terminés grâce aux économies d'énergie réalisées.

Agriculture biologique et circuits-courts : vers un « agrobiopôle »



La création d'emplois dans la filière biologique est avérée : **2,4 Unités de travail Annuel (UTA) contre 1,5 pour le conventionnel** (source Agence Bio). En Bourgogne, les professionnels de la filière affichent des taux de conversion en hausse et annoncent une

forte croissance jusqu'en 2016. Cette dynamique se doit d'être soutenue : la Bourgogne, et particulièrement la Saône-et-Loire, ont des taux de conversion et de surface agricole en bio inférieurs aux moyennes nationales ; un projet d'Agrobiopôle pourrait se greffer sur la Maison du Charolais, ou sur la ferme expérimentale de Jalogny. L'objectif serait de structurer les filières courtes et biologiques d'approvisionnement, en proposant **des équipements de stockage et de transformation mutualisés entre exploitants, et la vente de produits agricoles et alimentaires.**

CONCLUSION

La belle présentation du projet de center parcs au Rousset fait illusion mais trop de zones d'ombre persistent à ce stade. Risque financier à la charge des collectivités, investissement public hors de proportion avec la qualité et le nombre des emplois espérés, impact environnemental, effet négatif sur le développement du programme touristique territorial, incertitude sur les sous-traitances, rôle marginal, non structurant et fragile dans la durée sur les circuits courts présenté artificiellement comme déterminants pour l'acceptabilité du projet. Les moyens financiers importants alloués à ce projet trop incertain et sur nombre d'aspects dommageable, gagneraient à être redirigés sur un véritable projet territorial durable de mise en valeur touristique, structurant pour la production agricole et sa distribution, créateur d'emplois pérennes de qualité et protecteur de l'environnement.